



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 4 Juin 2024

Membres en exercice : 9

Date de la convocation : 28/05/2024

D-2024-07

Le quatre juin deux mille vingt-quatre à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CASTELMAUROU s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de :

M^{me} Diane ESQUERRE, Présidente du CCAS

Etaient Présents : Mesdames Diane ESQUERRE, Colette MERCERON, Dominique BACLE, Véronique GRILLET, Françoise MARTIN, Charline BRAJEUX GELI, Annie BOUSQUET et Monsieur Michel LACOMBE.

Absents Excusés : Madame Marie-Françoise CABAL-SCHNEIDER

Véronique GRILLET est désignée secrétaire de séance

BOURSE AU PERMIS – BP2024-01

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Il est présenté au conseil d'administration du CCAS un rapport sur la situation du demandeur établi à partir du dossier complété par ses soins et contrôlé par l'administration.

La famille est connue des services de la Mairie. Les membres de l'assemblée expliquent que les justificatifs de revenus fournis, ne semblent pas sincères.

Entendu l'exposé du rapporteur

Vu le règlement d'attribution des aides sociales facultatives du CCAS de Castelmaurou,

Vu la délibération n°2021-10 du 22 juin 2021 portant création d'une bourse au permis de conduire,

Vu le règlement de la bourse au permis de conduire,

Vu la convention signée en date du 8 octobre 2021 avec l'auto-école les 2 Castels,

Considérant que le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par le règlement,

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

Article 1 : REFUSE l'attribution d'une bourse au permis de conduire au demandeur,

Pour : 8

Contre : 0

Fait et délibéré les jour et mois susdits.

**La Présidente du CCAS,
Diane ESQUERRE.**

